



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 91

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 8, insérer le phrase suivants:

«Avant de bénéficier de cette égalité de droits, chacun doit préalablement respecter l'égalité devant les obligations, en particulier financières.»

Déposé par:

GALE Roger, Royaume-Uni, CE
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE
HOWELL John, Royaume-Uni, CE
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE

1. 2019 - Troisième partie de session

